

DÉNEIGEMENT

L'hiver 2012-2013 a été long et les intempéries fréquentes. Pour rendre les rues du village praticables, il a fallu six fois plus de passages du chasse-neige que l'hiver précédent et beaucoup plus de sel.

Quelques rappels concernant le déneigement du village :

- La route de Byans (CD 240) est une route départementale jusqu'à la mairie. Elle est donc déneigée par les services du Conseil Général qui disposent de moyens importants.
- Les autres rues du village sont dégagées par M. Fournier de Byans. Seuls les croisements et les points dangereux sont salés. L'utilisation du sel est limitée car ce produit nuit à l'environnement.
- L'employé communal dégage l'abri-bus, les trottoirs mais il n'est pas présent tous les jours.
- Les Verlanais qui désirent saler le domaine public peuvent se procurer du sel dans la cave de la mairie ouverte tout l'hiver.
- Fin janvier, le verglas a recouvert toute la région dans la nuit du samedi au dimanche. En raison de ces conditions climatiques exceptionnelles, le tracteur n'a pas pu circuler. Cependant, dans la nuit qui a suivi, les rues ont été dégagées afin que le lundi matin chacun puisse se rendre au travail dans de bonnes conditions.

TRAVAUX CONNEXES - LIGNE LGV

La création de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) a entraîné un remembrement sur les communes de Trémoins, Verlans et Tavey. Il a ainsi été décidé de créer de nouveaux chemins pour desservir les nouvelles parcelles et de replanter des haies.

De chaque côté de la route nationale et au-dessus du bois, un chemin reliera Trémoins, Verlans et Tavey. Une haie sera plantée sur le domaine de Verlans, le long du chemin du bois.

C'est l'entreprise Billotte qui a été retenue pour un montant concernant Verlans de 70.000 €. Ces travaux sont sous la maîtrise d'ouvrage de la commune mais sont remboursés par LGV. Ils ont commencé l'automne dernier mais ont dû être interrompus pendant tout l'hiver. Ils viennent de reprendre et se termineront courant mai.

Ces chemins serviront aux agriculteurs qui ne traverseront plus le village, aux affouagistes pour sortir le bois et aux nombreux randonneurs...

EDUCATION

PÔLE DES ÉCOLES LIÉES
03 84 46 33 05
pole.coisevaux@wanadoo.fr

CENTRE PÉRISCOLAIRE DES P'TITS VOLONS
03 84 46 31 73
poledecoisevaux@wanadoo.fr

COLLÈGES
Public Pierre et Marie Curie
03 84 46 65 80
Privé Saint Joseph
03 84 46 26 40

LYCÉE ARAGON
03 84 56 72 72

ADRESSES UTILES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT
3 Rue Martin Niemöller — 70400 HERICOURT — Tél : 03 84 46 98 70 — Fax : 03 84 46 98 71
contact@cc-pays-hericourt.fr — site internet : <http://www.cc-pays-hericourt.fr>
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
SYNDICAT DES EAUX DU VERNOIS
Mairie — 3 Grande Rue — 70400 VILLERS SUR SAULNOT — Urgence : 0977 429 433
Président : ROBERT Alain — VILLERS SUR SAULNOT — Tél : 03 84 27 40 21

NUISANCES

Les travaux réalisés par les particuliers à l'aide d'outils tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses doivent respecter les horaires réglementés par arrêté préfectoral.

jours ouvrables été : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 21 h
jours ouvrables hors période estivale : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
samedis, toute l'année : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
dimanches et jours fériés, toute l'année : de 10 h à 12 h

**CONTACT**

Mairie de VERLANS
Rue Nicolas Lalouette
70400 VERLANS
03 84 46 01 04
luc.boullee@orange.fr

PERMANENCE
Lundi de 17 h à 19 h

SITE INTERNET
www.mairie-verlans.ht.cx

VERLANS INFORMATIONS

Mai 2013

LE MOT DU MAIRE

Ordures ramassées le long de la route entre Byans et Verlans en un seul passage ! Consternant !

Tout au long de l'année, l'employé communal s'efforce d'entretenir notre village pour qu'il garde son caractère attrayant. Plusieurs Verlanais et Verlanaises s'occupent des massifs floraux du domaine communal, d'autres entretiennent le bord de route jouxtant leur propriété. Qu'ils en soient remerciés.

En revanche, il est désolant de constater ce que certains, non-Verlanais je l'espère, jettent tout le long de la route qui mène de Byans à Trémoins : cannettes, papiers, bouteilles de verre... Ces manques de civisme et d'éducation sont déplorables et répréhensibles.

Je rappelle que les poubelles doivent être rentrées chez chacun d'entre vous le jeudi, après le passage de la benne de collecte des déchets.

De même, pour le bien-être et la sécurité de tous, je vous demande de ne pas laisser traîner des objets sur les trottoirs et sur l'espace public.

LUC BOULLÉE

RÉSEAU D'EAU POTABLE

Depuis sa création il y a plus de 50 ans, peu de travaux de modernisation ont été entrepris sur notre réseau d'eau potable. Il y a quelques années, les branchements en plomb ont été remplacés sur l'ensemble du réseau. L'année dernière, les vieilles canalisations en "Eternit" de Byans ont été remplacées par de nouvelles en fonte.

Les travaux qui vont être engagés prochainement sont les plus importants du programme du Syndicat des Eaux du Verinois : construction d'un nouveau château d'eau d'un volume de 300 m³ qui alimentera les trois communes de Trémoins, Verlans et Byans. Ce château d'eau qui sera situé sur la commune de Trémoins à 425 m d'altitude, contre 400 m actuellement, permettra d'augmenter de manière significative la pression dans les habitations situées en haut des villages de Trémoins et de Verlans. Le volume de ce réservoir va également doubler la réserve d'eau disponible en cas d'incendie.

Il ne restera, dans les années futures, qu'à remplacer la conduite principale qui amène l'eau du réservoir à Verlans, puis à Byans, pour disposer d'un réseau de distribution adapté aux prochaines décennies.



Château d'eau actuel, sur la commune de Trémoins

SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE ●
- RÉSEAU D'EAU POTABLE ●
- TRAVAUX 2012-2013 ●
- ORDURES ET TRI SÉLECTIF ●
- DÉCHETTERIE ●
- DÉLIBÉRATIONS 2012 ●
- VERL'ANIMATION ●
- ÉTAT CIVIL 2012 ●
- DÉNEIGEMENT ●
- TRAVAUX LIGNE LGV ●
- EDUCATION ●
- NUISANCES ●
- ADRESSES UTILES ●

TRAVAUX 2012 - 2013

En 2012 la commune a réalisé les travaux suivants :

- achèvement des travaux au lotissement "Les Jardins du Cruay" (mise en place des trottoirs, des massifs floraux, de l'enrobé, des can-délabres),
- création d'un plateau ralentisseur route de Trémoins,
- réfection des marches du monument aux morts.

En 2013 sont programmés :

- la création d'un accès à la pâture derrière la Maison de Convivialité et la réalisation d'une plateforme en tout-venant afin de disposer d'un parking pour les utilisateurs de cette salle,
- la pose de bordures de trottoirs rue des Beuges afin d'éviter le ruissellement des eaux de pluie chez les particuliers,
- la réalisation de marches pour accéder au columbarium du cimetière,
- la réfection d'un regard d'eaux pluviales chemin des Mayes.



ORDURES ET TRI SÉLECTIF

Ordures ménagères : jeudi matin (à déposer dès le mercredi soir, avant 22 h)

Les collectes ayant lieu le matin à partir de 4 h 00 et afin de pallier d'éventuelles pannes ou changements d'organisation des tournées, il est demandé de toujours sortir le bac de collecte la veille au soir, avant 22 h.

Encombrants 2013 : 10 juillet et 16 octobre (à déposer avant 4 h)

Rappel de la notion d'encombrants : objets ne pouvant être apportés par vous-même à la déchetterie (sommier, matelas, réfrigérateur, congélateur, cuisinière, fourneau, mobilier, objet métallique important...).
Ne sont pas collectés les déchets verts, les gravats, les peintures, les solvants et tous produits toxiques.
Plus d'informations sur les sites <http://www.cc-pays-hericourt.fr/rubrique.php?id=295>
ou http://www.cc-pays-hericourt.fr/telechargement/encombrants_verlans_2012_2.pdf

Afin de participer activement à la réduction des tonnages de déchets recyclables qui pourraient être récupérés au lieu d'être incinérés, tous les déchets d'emballages ménagers (papier, carton, bouteilles en plastique, flacons de lessive, bocaux, bouteilles en verre ainsi que boîtes et cannettes métalliques, aérosols vides...) doivent **obligatoirement** être déposés au point d'apport volontaire vers le cimetière ou dans une des déchetteries à votre disposition. Pensez à retirer les bouchons des bouteilles ainsi que les couvercles des pots avant de les déposer dans le bac.

Dans votre composteur individuel, vous pouvez recycler, tout en respectant l'équilibre entre les différents déchets :

- les déchets de jardin (tontes, taille de haies réduites en morceaux, feuillage, fanes de pommes de terre, de tomates, de choux...),
- les déchets de cuisine (épluchures de légumes ou de fruits, les restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes, marc de café, sachets de thé ou de tisane), coquilles d'œufs...),
- d'autres déchets (sciure de bois, essuie-tout, mouchoirs en papier, papier journal...).

Grâce à ces deux tris, votre poubelle ménagère ne devrait recevoir que :

- les restes de repas d'origine animale,
- les barquettes en plastique ou en polystyrène (beurre, œufs, fruits, croissants, viande...),
- les pots en plastique (crème, yaourts, fromage blanc...),
- les sacs de caisse et emballage de packs,
- les papiers gras et sales (emballages de viande, essuie-tout, mouchoirs, lingettes, couches culottes...),
- les déchets de salle de bain (coton, pansement, tube de dentifrice...),
- la poussière.

Plus d'informations dans le «Guide du tri» à l'adresse suivante : www.cc-pays-hericourt.fr/telechargement/Journal_du_tri_4_1-2009.pdf

Ce geste de tri contribue aussi à la réduction des coûts pour l'ensemble des administrés. Tous les déchets collectés dans les points d'apports volontaires constituent une économie de traitement (incinération) et leur valorisation une recette. Ainsi, la taxe «Ordures Ménagères» n'augmente pas depuis plusieurs années.

Si vous constatez qu'il n'y a plus de place dans les bacs, informez-en la mairie qui s'adressera au prestataire afin de les faire vider rapidement. Ne laissez surtout pas vos emballages au pied des bacs, ils ne seront pas ramassés par le prestataire, ils constituent une pollution visuelle et une charge de travail supplémentaire pour l'employé communal chargé de maintenir ce lieu en état de propreté et de sécurité.

Pour la fin d'année, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt prévoit le tri au porte à porte. Chaque famille recevra un bac jaune pour le papier, les bouteilles plastique, les boîtes métalliques...

PARTICIPEZ ACTIVEMENT À LA RÉDUCTION DES TONNAGES DE DÉCHETS RECYCLABLES !

DÉCHETTERIE HÉRICOURT

HORAIRES	ETE (du 1/03/13 au 31/10/13)	HIVER (à partir du 1/11/13)
lundi	13 h 30 à 18 h	13 h 30 à 17 h
du mardi au samedi	9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h	9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h



bouteilles en plastique de liquides alimentaires de type eau, lait, soda, vin, huile, vinaigrette...



bouteilles en plastique de produits d'entretien et flacons en plastique de produits d'hygiène : gel douche, shampoing...



briques alimentaires : briques de lait, jus de fruits, soupe, crème...



cartons, cartonnets d'emballages



papiers, journaux, magazines, prospectus...



boîtes de conserves, flacons en métal et aérosols vides

DÉLIBÉRATIONS 2012

Vente terrain à M. Fournier
 Travaux dans le logement communal
 Eclairage public : déplacement d'une lanterne
 Vente de sapins à M. Geissbuhler
 Achat de terrain à M. Geissbuhler
 Abandon des pénalités de maîtrise d'œuvre
 Subvention voirie CCPH
 Taux d'imposition
 Comptes de gestion
 Comptes administratifs

Tarif de l'assainissement
 Affectation des résultats 2012
 Contrat de débordage
 Travaux en forêt
 Assiette et destination des coupes
 Baisse des indemnités des élus
 Subvention club de foot Haute-Lizaine
 Prime d'éviction
 Contrat d'assurance risque statutaire
 Rapport annuel des déchets

Annulation de concession ligne électrique
 Prêt de la salle à Verl'animation
 Choix de l'entreprise Billotte, chemin de remembrement
 Choix du bûcheron
 Prix du bois
 Tarif location Maison de Convivialité
 Subvention bordures de trottoirs
 Rapport CLECT

VERL'ANIMATION

Comme chaque année, depuis maintenant 6 ans, l'association Verl'animation propose manifestations et animations dans le village afin de permettre aux habitants de se connaître, de se rencontrer, de partager un moment de convivialité, comme à l'occasion du Carnaval qui s'est tenu le samedi 9 février, de la Fête de la Musique qui se déroulera le samedi 22 juin au soir, ou du concours de pétanque prévu le dimanche 1^{er} septembre.



Les fonds récoltés permettent de financer le matériel pour confectionner les décorations de Noël dont l'atelier est ouvert à tous, les mercredis après-midi à partir du mois d'octobre. Ils permettent d'acheter du matériel pour améliorer l'accueil et le confort lors de nos manifestations. Depuis octobre 2012, une section danse est née et attend tous les habitants qui veulent apprendre des chorégraphies de danse modern jazz, de zumba, de country et autres styles, le jeudi soir de 20 h 15 à 21 h 30 à la Maison de Convivialité. Si vous souhaitez devenir membre de l'association, l'Assemblée Générale se tiendra dans le courant du mois de juin, un courrier sera déposé dans chaque boîte aux lettres.

La Présidente, Marthe GETE
 Contact : marthe.gete@free.fr - 03 84 46 40 78

- CARNAVAL...
- VIDE-GRENIER DU 8 MAI
- FÊTE DE LA MUSIQUE
- TOURNOI DE PÉTANQUE
- DÉCORATIONS DE NOËL

ETAT CIVIL 2012

NAISSANCE

BONNOT Léo, le 06/11
 7 chemin du Chougnard
 PASTOR Tonyo, le 29/12
 12 rue Nicolas Lalouette

DÉCÈS

Mme CUCUEL Patricia, le 24/06
 4 rue des Beuges

ARRIVÉES

M. CUCUEL Julien, son épouse et leurs 2 enfants, le 16/01
 4 rue des Beuges
 Mme GUILLEREY, le 01/04
 2 bis chemin du Sarey

M. PACEK, Mme BERNARDIN et leurs 2 enfants, le 01/05
 6 rue les jardins du Cruay
 M. GORETTO, Mme DUFFOURG et leur fille, le 18/08
 1 bis rue Nicolas Louette
 M. PASTOR, Mme DORMOIS et leurs 3 enfants, le 07/10
 12 rue Nicolas Lalouette

DÉPARTS

Mlle FIGULA Emilie, le 01/03
 2 bis chemin du Sarey
 M. CUCUEL Julien, son épouse et leurs 2 enfants, le 01/05
 4 rue des Beuges
 M. et Mme CARREY, le 01/06
 1 bis rue Nicolas Lalouette
 Mme HURTER, son compagnon et leurs 5 enfants, le 30/06
 12 rue Nicolas Lalouette
 Mme GUILLEREY, le 01/11
 2 bis chemin du Sarey